Séance du Conseil de Ville du 27 février 2023, à 19 heures Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 3 / 2023

- 1. Communications du Président du Conseil de Ville
- 2. Appel
- 3. Procès-verbal n° 2 du 30 janvier 2023
- 4. Questions orales
- 5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Kewinten Johnson Kennedy
 - M. Juan Manuel Fernandez Gonzalez
- 6. Crédit d'étude de 220'000 francs pour le développement du projet de plan spécial du secteur Gare Sud
- 7. Crédit de 900'000 francs pour le réaménagement du parc urbain du Pré-Guillaume
- 8. Rapport d'activité 2022 de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC)
- 9. Développement de la motion 5.14/22 « 30km/h, que veut le peuple », PLR, M. Christophe Günter
- 10. Développement de l'interpellation 3.01/23 « Se chauffer à Delémont en 2050 : comment convaincre et entrainer la population ? », PS, Marc Ribeaud
- 11. Réponse à la question écrite 2.10/22 « Est-ce qu'on roule trop vite à Delémont », PLR, M. Christophe Günter
- 12. Divers

1. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Khelaf Kerkour ouvre la séance et salue l'assemblée. Il mentionne le tournoi de jass du 30 mars auquel les personnes intéressées peuvent s'inscrire jusqu'à fin février auprès de la secrétaire et remercie les organisateurs, MM. Ignace Berret et Pierre Brulhart. Il indique que les personnes qui auraient besoin d'assistance pour configurer leur accès au nuage ou au wifi peuvent s'adresser à l'issue de la séance à M. Alexandre Kaiser et à la secrétaire. Enfin, il présente les condoléances du Bureau à MM. Emmanuel Koller et Christophe Günter qui ont perdu leur père ces dernières semaines. Il rappelle enfin les modalités du vote électronique.

2. APPEL

Conseil de Ville

41 membres sont présent-e-s :

Mme, M., Khelaf **Kerkour**, président, Pascal **Domont**, 1^{er} vice-président, Michel **Rion**, 2^e vice-président, Pauline **Rais**, scrutatrice 1, Noémie **Chiffelle Lachat**, scrutatrice 2.

Mme, M., Iskander Ali, Jordan Ali, Christophe Badertscher, Dominique Bättig, Florian Battilotti, Ignace Berret, Jeanne Beuret, Céline Blaser, Maël Bourquard, Pierre Brulhart, Dominique Bugnon, Laurent Crevoisier, Pascal Faivre, Patrick Frein, Lisiane Poupon, Gaëlle Frossard, Christophe Günter, Florine Jardin, Alexandre Kaiser, Asad-Uz-Zaman Kazi, Jean-François Lovis, Léo Macquat, Agnès Maeder, Suzanne Maitre Schindelholz, Pierre Xavier Meury, Céline Petermann, Marc Ribeaud, Céline Robert-Charrue Linder, Tania Schindelholz, Laurence Studer, Colin Vollmer

Mme Leila Hanini est excusée et remplacée par Mme Jeanne **Boillat** Mme Annie Schneider est excusée et remplacée par M. Julien **Paratte** M. Jérôme Corbat est excusé et remplacé par Mme Magali **Rohner**

Mme Mérane Woudman est excusée et remplacée par M. Matthieu **Weissbrodt** M. Serge Beuret est excusé et remplacé par M. Olivier **Schaller**

Conseil communal

M. Damien Chappuis, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick Chapuis, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel Koller, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mme Murielle Macchi-Berdat, Département de l'énergie et des eaux

M. Claude Schluchter, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Catherine Friedli

Huissier

M. Roland Moritz

3. PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal n° 2 du 30 janvier 2023 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Agnès Maeder, PSD-JSJ, demande comment le Conseil communal pourra répondre aux sociétés locales dont le contrat de réservation pour la Halle des expositions a été brutalement annulé par la Société du Comptoir delémontain SA à compter du mois de mai. L'association jurassienne de patchwork et la fanfare Union instrumentale de Delémont, par exemple, ont été purement et simplement renvoyées par l'exploitant auprès du Service de la culture, des sports et des écoles pour trouver des solutions.

M. Claude Schluchter regrette, et le Conseil communal avec lui, cette « situation malsaine ». Son département est en contact avec différentes sociétés touchées par cette « inélégance » pour trouver des solutions de remplacement, par exemple à la halle du Château ou au forum St-Georges. Il espère que les sociétés concernées défendront leurs intérêts face aux frais et aux désagréments que cette rupture de contrat leur fait subir.

Mme Agnès Maeder est satisfaite.

- **M. Marc Ribeaud**, PSD-JSJ, aimerait s'assurer que les systèmes de gestion des temps de parcage et des autorisations de parcage seront développés simultanément et en cohérence. Il demande si le Conseil communal a un plan précis qui éviterait de revivre les mésaventures du parking de l'Étang.
- **M.** Damien Chappuis, maire, indique que pour ce qui est des autorisations de parcage, un projet de règlement ou d'ordonnance est à l'étude à la police municipale et sera sur la table du Conseil communal prochainement. Il assure que les engagements pris lors de l'acceptation d'une motion interpartis l'été dernier seront respectés.
- M. Marc Ribeaud est satisfait.
- **M. Patrick Frein**, Le Centre, demande si c'est l'« ancien » ou le « nouveau » Conseil communal qui a validé la création de 1.7 EPT aux Services industriels, création de postes entérinée le 30 janvier dernier par le Conseil de Ville.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que le Conseil communal a validé la création des deux postes dans le cadre de l'examen du budget 2023, puis le message au Conseil de Ville, en novembre dernier. Le Conseil communal actuel a pour sa part accepté l'ordre du jour de la séance du législatif qui contenait ce point, en toute connaissance de cause. Elle précise encore que si le législatif avait refusé cette création de postes le 30 janvier dernier, le budget aurait été adapté en conséquence.

- M. Patrick Frein est partiellement satisfait.
- **M. Dominique Bugnon**, Le Centre, aimerait savoir si, à l'instar de la Ville de Sion, Delémont autorisera, à certaines conditions, la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de sa vieille ville.

- **M.** Emmanuel Koller observe que les pratiques évoluent rapidement, il y a des panneaux jusque sur les toits du Palais fédéral. À Delémont, le règlement communal sur les constructions est en cours de révision. Il est prévu d'assouplir les conditions pour la pose de panneaux solaires, y compris dans la Vieille Ville. Le droit supérieur, en l'espèce la directive cantonale du 1^{er} juillet 2022, sera évidemment respecté.
- M. Dominique Bugnon est satisfait.
- **M.** Christophe Badertscher, PSD-JSJ, voudrait s'assurer qu'une planification détaillée a été établie pour le rachat éventuel de Clair-Logis. Le dossier doit passer dans les commissions, devant le Conseil de Ville puis en votation populaire. Le processus de négociation et de réalisation de l'achat de l'EMS doit être mené en parallèle. Il y a des délais à respecter.
- **M. Patrick Chapuis** répond que des discussions sont en cours avec la CP du Pont-Neuf SA et qu'une analyse est menée. Ses conclusions feront partie du message qui sera présenté prochainement au Conseil de Ville.
- M. Christophe Badertscher est partiellement satisfait.
- **M. Pierre Xavier Meury**, PLR et PVL, demande si la Commune pourra proposer une alternative à la Halle des expositions à la Société de Carnaval pour la construction des chars de l'édition 2024.
- **M. Claude Schluchter** mentionne des locaux situés sur le site de la SAFED, option à privilégier. D'autres possibilités existent dans les villages voisins, mais il y aurait dans ce cas un problème de circulation à régler.
- M. Pierre Xavier Meury est satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC, a reçu avec un certain étonnement une lettre l'informant que les agriculteurs ne pourront plus prétendre à un remboursement de leurs frais d'entretien des surfaces situées aux abords des cours d'eau. Or, elle n'a jamais eu connaissance d'une telle pratique et demande si la Commune a déjà rétribué des agriculteurs pour ce travail d'entretien.

M. Emmanuel Koller est dans l'impossibilité de répondre et y reviendra lors d'une prochaine séance.

Mme Laurence Studer est partiellement satisfaite.

Mme Tania Schindelholz, CS-POP et VERT-E-S, mentionne un récent courrier de La Poste informant les détenteurs de cases postales à Delémont 2 de la fermeture de ce service qui sera rapatrié à Delémont 1. Elle y voit une nouvelle étape vers le démantèlement de l'agence du haut de la ville et demande sa réaction au Conseil communal.

M. Damien Chappuis, maire, donne lecture de la lettre de l'Exécutif à La Poste qui figure à l'ordre du jour de la séance du 28 février : « ... après la récente diminution des heures d'ouverture des guichets, les détenteurs de cases postales en Vieille Ville seront prochainement contraints de se déplacer à la rue des Texerans, ce qui générera du trafic supplémentaire. S'y ajouteront des difficultés pour les personnes à mobilité réduite. Le Conseil communal regrette d'être mis devant le fait accompli et prie La Poste d'examiner le maintien de ce service comme actuellement... ».

Mme Tania Schindelholz est satisfaite.

Mme Céline Blaser, CS·POP et VERT·E·S, croise un peu partout en ville des affiches faisant la promotion de produits issus de l'industrie du tabac, sachets de nicotine et autres *puffs*. Les enfants y sont exposés sur le chemin de l'école. Mme Blaser aimerait connaître la politique de la Ville en matière d'affichage sur la voie publique.

M. Emmanuel Koller reconnait le problème de santé publique, notamment pour les enfants et les adolescents, mais selon les termes d'une convention liant la Ville à la Société générale d'affichage, seules les publicités « dont le texte ou l'image sont susceptibles de troubler l'ordre public ou la morale sont à présenter aux autorités compétentes » avant affichage. Comme il y a de fortes chances que le tabac y échappe, le conseiller communal suggère le dépôt d'une intervention pour avancer dans ce dossier. La convention devant être renouvelée d'ici fin juin 2024, le moment semble bien choisi pour le faire.

Mme Céline Blaser est satisfaite.

M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, parle de délire architectural pour qualifier le projet de passerelle retenu pour traverser les voies CFF. Un délire à dix millions de francs qui plus est, notamment en raison des contraintes

imposées par les CFF, et qui ne présenterait pas de grande innovation du point de vue du développement durable. Le Conseil communal est ici invité à remettre ce projet en question.

- **M. Emmanuel Koller** veut bien admettre que des améliorations sont possibles, mais assure que cet ouvrage s'insère dans un projet urbanistique qui fait beaucoup de sens pour la ville. La passerelle doit permettre de relier Gare Nord et Gare Sud en toute sécurité, en évitant aux cyclistes d'avoir à emprunter le dangereux pont de la RDU, et elle pourra être équipée de panneaux solaires. L'ouvrage sera en outre subventionné à hauteur de 35% par la Confédération.
- M. Maël Bourquard est partiellement satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

<u>DÉCISION</u>: les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Kewinten Johnson Kennedy
- M. Jean Manuel Fernandez Gonzalez

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. <u>CRÉDIT D'ÉTUDE DE 220'000 FRANCS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET DE PLAN SPÉCIAL DU SECTEUR GARE SUD</u>

- M. Emmanuel Koller parle de ce crédit comme d'une suite logique à la décision populaire de donner la maîtrise foncière des terrains SAFED à la Ville, qui pourra développer cette friche industrielle autour de l'innovation en lien avec la durabilité et l'économie circulaire. Le secteur, plus vaste, situé à proximité de la gare et de l'autoroute, est stratégique pour la Ville, l'Agglo et le Canton. Le concours a laissé entrevoir la mixité des utilisations possibles de ce territoire de 100'000 m2. La reconnaissance de ses valeurs agricoles et naturelles doit permettre d'y vivre et d'y travailler dans un cadre préservé. Le processus intègre les voisins, différents groupes d'intérêt et d'accompagnement, il se veut itératif, notamment en raison des inconnues liées à l'implantation de l'Hôpital du Jura. Le plan doit être suffisamment contraignant pour définir des espaces publics, des périmètres de construction ou des zones agricoles, mais suffisamment souple aussi pour permettre une certaine flexibilité des fonctions au vu de la durée sur laquelle cette zone se concrétisera. Le conseiller communal indique que son département va s'adjoindre des services de consultants externes pour développer cette parcelle, avec la volonté de respecter de stricts critères en matière énergétique et de durabilité. Les labels Minergie-Quartier et SNBS-Quartier ont été retenus. Ce sont des labels de collectivités publiques reconnus par la Confédération. Delémont a fait de bonnes expériences avec ces labels de collectivités publiques, par exemple Cité de l'énergie et VILLEVERTE. La mixite intergénérationnelle ou la typologie des loyers sont considérées dans l'application de ces labels. Le montant du crédit d'étude s'appuie sur des demandes d'offres de gré à gré, les bureaux spécialisés qui ont participé au concours sont retenus, cela permet une bonne continuité. Les commissions de l'UETP et des finances ont rendu un préavis favorable.
- **M. Colin Vollmer**, PSD-JSJ, relaie un regret de son groupe: deux points essentiels semblent avoir été oubliés dans le message, la mixité sociale et la politique du logement. À Delémont, chacune et chacun doit pouvoir profiter des investissements consentis et le quartier Gare Sud doit, selon M. Vollmer, devenir exemplaire en termes de liens entre les cultures, les classes sociales, les âges et les expériences de vie. Le Conseil communal est invité à faire part de ses idées et engagements par rapport à ces deux thématiques, des explications sont demandées en particulier sur le choix des labels que l'exécutif souhaite voir attribuer au projet. L'élu socialiste nourrit certaines craintes quant à l'appétit de promoteurs immobiliers et souhaite que le Conseil de Ville puisse s'exprimer en dernier lieu sur la validation définitive du plan spécial, pour que Gare Sud ne devienne pas « un énième quartier reproduisant les inégalités criantes de nos sociétés ».
- **M. Pascal Domont**, PLR et PVL, aimerait qu'apparaisse dans le message le fait que l'Hôpital du Jura utilisera un tiers de la surface du quartier et qu'il doit donc être davantage intégré dans le projet. L'intégration des propriétaires fonciers autour de la zone semble, elle, suffisante et le groupe soutiendra le crédit.
- **M. Dominique Bättig**, UDC, s'opposera à l'entrée en matière pour une simple raison : le message s'apparente selon lui à un véritable catalogue à la Prévert de bonnes intentions et constitue un parfait exemple de jargonnage technocratique. M. Bättig demande sa réécriture claire et lisible.
- **M. Emmanuel Koller** explique que la certification Site 2000 watts, choisie initialement pour le quartier des Arquebusiers, tend à être remplacée par les labels Minergie Quartier et SNBS Quartier, pilotés par des organes officiels reconnus. SNBS Quartier prend en compte des critères clairs en matière de durabilité, de

mixité intergénérationnelle et de mixité des loyers. Par rapport aux loyers modérés, le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement travaille par ailleurs au développement d'une politique pour l'ensemble de la ville. Concernant les enjeux stratégiques, M. Koller indique que le Conseil communal peut s'engager à ce que le Conseil de Ville ne soit pas que consulté, mais qu'il valide le projet final du plan spécial. Avec l'Hôpital du Jura, la Ville a signé une convention, et il est important selon M. Koller d'avancer de manière parallèle, afin qu'un partenaire ne freine pas l'autre dans l'avancement des deux projets de construction. Pour ce qui est de la vulgarisation enfin, le conseiller communal dit avoir fait tout ce qu'il pouvait dans les explications qu'il a données ce soir.

<u>DÉCISION</u>: l'entrée en matière est acceptée par 38 voix contre 1, il y a 1 abstention.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-E-S, observe que l'on continue de statuer sur des plans spéciaux en l'absence de plan climat. Le tableau relatif aux différentes mesures du plan climat qui figure dans le message est à saluer, mais difficile de l'évaluer correctement dans ces conditions. Une question écrite sera déposée à l'issue de cette séance pour connaître l'avancement de cet important dossier qui remonte à tout le moins à 2019. Le groupe salue la mention de la ferme du Neuf Cul et des bâtiments SAFED dans le message. Sensible à la sauvegarde de l'existant, il demande que le patrimoine bâti et arboré soit maintenu et, si ce n'est pas possible, que des explications soient fournies et des alternatives envisagées, dans un chapitre dédié de l'étude. Le développement d'une politique du logement et de mixité sociale dans ce quartier sera également suivi avec attention par le groupe.

- **M. Maël Bourquard**, PSD-JSJ, rappelle le traumatisme de l'écoquartier et la nécessité d'assurer un développement cohérent de la ville. Pour Gare Sud, c'est le dernier moment pour orienter la politique que le conseil communal souhaite mettre en œuvre, M. Bourquard est donc heureux d'entendre que le Conseil de Ville aura le dernier mot sur ce plan spécial. La labellisation devra éventuellement être réévaluée en cours de développement, si SNBS ne tient pas toutes ses promesses par rapport à SEED qui, même s'il est complexe à mettre en œuvre, est très performant du point de vue de la durabilité. Par rapport à la politique du logement que le Conseil communal veut développer pour la ville, le plan spécial sera prêt avant, et c'est aussi une raison pour que l'arrêté soit complété par la phrase : « le Conseil de Ville prend acte que le Conseil communal soumettra le plan spécial à son approbation ».
- M. Pascal Domont, PLR et PVL, demande comment propriétaires et voisins seront intégrés dans le processus.
- **M.** Emmanuel Koller est d'avis qu'il ne faut pas louper cette occasion de développer un quartier modèle en termes d'environnement, de durabilité, de mobilité, d'innovation, d'économie circulaire, de mixité. La construction et la rénovation elles aussi peuvent encore faire mieux, notamment via le recyclage. L'avantage par rapport à l'écoquartier, c'est la maîtrise foncière et les partenaires avec qui parler, échanger et collaborer. Les voisins seront intégrés, mais aussi ces partenaires qui sont déjà partie prenante du projet. Tous ces thèmes seront abordés, des idées pourront être amenées dans les commissions. Il faudra aussi tenir compte du projet d'hôpital, qui fait partie du développement du quartier.

<u>DÉCISION</u>: la proposition du groupe PSD-JSJ d'ajouter un point dans l'arrêté avec la teneur suivante: « le Conseil de Ville prend acte que le Conseil communal soumettra le plan spécial à son approbation » est acceptée par 34 voix contre 5, il y a 1 abstention.

<u>DÉCISION</u>: le crédit d'étude de 220'000 francs pour le développement du projet de plan spécial du secteur Gare Sud est accepté par 37 voix contre 1, il y a 2 abstentions.

7. CRÉDIT DE 900'000 FRANCS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC URBAIN DU PRÉ-GUILLAUME

M. Emmanuel Koller indique que cette proposition de réaménagement intervient en même temps que l'assainissement du complexe Est du Pré-Guillaume, où doit notamment s'installer un centre médical. Le projet prévoit le renouvellement des jeux, la construction d'une pergola avec tables et bancs, la démolition d'un mur, la plantation de 24 arbres. Les accès seront facilités, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Si le coût est élevé, c'est en raison de contraintes, le parc se situant sur un parking souterrain. La plantation d'arbres implique de construire des monticules et des amarrages, une technique relativement chère. Un système de rétention d'eau doit aussi être installé pour permettre à la végétation de rester en santé. Enfin, un revêtement de sol évitant les îlots de chaleur sur les parties non ombragées a aussi son coût. Le propriétaire, qui profitera aussi du parc urbain, participera à hauteur de 100'000 francs. Diverses associations et fondations seront approchées pour participer au financement de nouveaux jeux. Les jeux actuels sont jugés obsolètes, voire dangereux.

Mme Laurence Studer, UDC, observe que la Commune a les moyens, malgré un budget qui ne s'annonce pas très bon, et des idées pour planter des arbres malgré une dalle souterraine, ce qui n'a su être revendiqué récemment à la place de la Poste. Mme Studer se dit choquée par le prix, dans le doute quant au droit de superficie et sceptique face à ce nouveau partenariat public – privé, elle cite la Halle des expositions et Clair-Logis. Elle s'opposera au crédit.

- **M.** Patrick Frein, Le Centre, a bien compris les contraintes techniques, mais trouve quand même la dépense conséquente. Le moment l'étonne aussi, alors que le budget n'est pas encore voté. Le groupe reconnait néanmoins l'importance de conserver cet espace vert au centre de la ville, au cœur de la coulée verte, et il acceptera l'entrée en matière.
- **M.** Christophe Günter, PLR et PVL, trouve que le projet est de qualité, mais disproportionné par rapport aux moyens financiers de la Ville, et en l'absence de budget. Son groupe n'y est pas opposé sur le fond mais demande son report à des jours meilleurs et s'opposera à l'entrée en matière.
- **M.** Christophe Badertscher, PSD-JSJ, a toujours apprécié la mixité qu'il observe dans ce parc. Ce projet lui semble important, aussi en raison des faiblesses de la coulée verte et il espère une réalisation rapide, à faire suivre immédiatement par le réaménagement de l'avenue de la Gare, bien avant la coûteuse passerelle sur les voies CFF.
- **M.** Dominique Bättig, UDC, combattra l'entrée en matière sur ce projet jugé démesuré, voire « obscène ». Il y voit une obsession de vouloir répondre à tous les défis, réchauffement climatique, mobilité douce, handicaps, une politique qu'on observe dans les grandes villes qui ont beaucoup d'argent. Il prône un retour à davantage de simplicité.
- **M. Ignace Berret**, PCSI, pense aussi qu'une place de jeux ne devrait pas coûter aussi cher, mais l'arborisation impose ici une irrigation et un amarrage, et après l'épisode des bouleaux de place de la Poste, la Commune n'a pas le droit à l'erreur. Il demande cependant si le sol en *Colclair*, 160'000 francs, ne pourrait pas être remplacé par un revêtement moins onéreux. Pour le reste, un espace vert offert à toutes les familles n'a pour lui pas de prix et son groupe acceptera le crédit.
- **M.** Emmanuel Koller invite à distinguer frais de fonctionnement et investissements. Lorsqu'on accepte un crédit, les investissements se font sur plusieurs années, avec amortissements et intérêts, donc la procédure est correcte. Par rapport au coût, ce dernier serait sans doute encore plus élevé si le réaménagement devait se faire sans synergie avec les travaux de rénovation du bâtiment. Mais la LORO, la Fondation Federer, etc. seront encore sollicitées pour diminuer l'impact financier pour la Ville. Le revêtement, enfin, a été choisi dans un souci de durabilité.

DÉCISION: l'entrée en matière est acceptée par 29 voix contre 6, il y a 5 abstentions.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, espère que ce sont de grands arbres qui seront plantés et se demande pourquoi il faut couper une partie de ceux qui vivent là actuellement. Elle observe également, sur le photomontage, qu'il y a plus de terrasse, de *Colclair* et de chemins que d'espaces verts. En fin de compte, elle se demande si ces aménagements sont destinés en priorité à la mixité sociale ou aux usagers du bâtiment. Tout cela lui semble trop propret, et il y manque une fontaine à eau.

- **M. Pascal Domont**, PLR et PVL, aimerait savoir quels sont les trois arbres qui échapperont à la tronçonneuse et espère que les pins seront conservés. Quant aux jeux, ils ne lui semblent pas dangereux du tout. Il rappelle que son groupe refusera le crédit.
- **M. Ignace Berret**, PCSI, insiste pour qu'une alternative soit trouvée au revêtement *Colclair* et que la partie arborisée ou verte soit étendue.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, insiste à son tour sur le point du revêtement, elle verrait bien la chaille remplacer le *Colclair*, au moins sur les chemins. C'est plus naturel et moins cher.

M. Emmanuel Koller prend note de ces remarques, qu'il transmettra au Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

DÉCISION: le crédit est accepté par 25 voix contre 7, il y a 8 abstentions.

8. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Mme Magali Rohner, ancienne vice-présidente, indique que la CGVC s'est réunie à dix-sept reprises l'année dernière. Organigramme de la chancellerie, parcage à la place de l'Étang, écoquatier, Clair-Logis, logements vides, arborisation, chaque problématique a été traitée sous l'angle des améliorations possibles dans le fonctionnement de la Commune. La CGVC a, plus traditionnellement, rendu ses rapports sur les comptes communaux, les comptes du FRED et l'activité du Conseil communal. Elle a aussi réfléchi à son fonctionnement et à ses moyens d'action dans la politique communale. Mme Rohner remercie les anciens membres de la commission, notamment le président et la secrétaire, ainsi que tous les membres de l'administration qui ont été sollicités durant la législature écoulée.

M. Pierre Brulhart, PSD-JSJ, dit son étonnement et sa méfiance à la lecture de la phrase du rapport qui souhaite « un renforcement de la capacité de la CGVC à influer sur le fonctionnement de l'exécutif et de l'administration ». Une commission du Conseil de Ville n'a pas à influencer le fonctionnement ou les décisions du Conseil communal, dont il écoutera la réaction avec attention.

Mme Laurence Studer, membre consultative, explique avoir parfois ressenti de la frustration face à des problèmes traités en commission sans qu'ils puissent être relayés plus loin et donc résolus. Elle cite la place de l'Étang, qui a finalement dû susciter le dépôt d'une motion.

- **M. Marc Ribeaud**, ancien membre, dit avoir eu du mal à laisser passer cette phrase et il comprend qu'elle choque. Il prend cependant un exemple pour la justifier : la CGVC a passé beaucoup de temps à analyser le fonctionnement et les comptes du FRED. Lors de la dernière correction des barèmes, le Conseil communal a soumis à la CGVC un projet pour analyse, avant son passage devant le Conseil de Ville. La commission a ici pu influer sur la position du Conseil communal. Autre exemple, face aux difficultés de la Maison de l'enfance, l'implication de la commission a permis des corrections de l'action du Conseil communal, c'est dans ce sens qu'il faut lire ce terme « influer ».
- M. Damien Chappuis, maire, saisit l'occasion qui lui est donnée de s'exprimer pour insister sur le fait que les membres du Conseil communal sont toujours à disposition lorsque c'est nécessaire. Il a pu regretter que certaines discussions durent trop longtemps en CGVC et qu'en finalité elle invite les membres du Conseil communal ou les représentants des services en compagnie de leurs chefs de département. Le maire revient sur les exemples cités par M. Ribeaud : la vérification des comptes, du FRED ou de la Commune, c'est le mandat de la CGVC, il est donc normal que ces objets passent devant cette commission pour préavis. Pour la Maison de l'enfance, la CGVC a aiguillé certains commentaires qui font partie de la gestion. Mais le verbe « influer » n'est pas le mieux choisi dans ce rapport, et il a aussi surpris le Conseil communal. Il existe des moyens d'action pour faire avancer les choses qui dépassent les discussions au sein de la commission, ils s'appellent audit, motion ou autre intervention au Conseil de Ville et peuvent influer sur les décisions du Conseil communal ou demander que le Conseil communal agisse.

9. <u>DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.14/22 - « 30KM/H, QUE VEUT LE PEUPLE », PLR, M. CHRISTOPHE GÜNTER</u>

M. Christophe Günter, PLR et PVL, observe que le Conseil communal, dans son préavis, ne s'oppose pas à la motion sur le fond mais sur la forme, puisque la Constitution jurassienne ne connaît pas le vote consultatif. Il peut l'entendre mais aimerait épargner aux finances communales le processus habituel, qu'il juge long et coûteux.

Damien Chappuis, maire, observe simplement que si le Conseil de Ville accepte la motion, il se met horsla-loi, puisque le vote consultatif est contraire à la Constitution jurassienne. Pour changer les règles du jeu, il convient de saisir le Parlement et de demander l'introduction de ce droit pour les communes jurassiennes.

- **M.** Pierre Brulhart, PSD-JSJ, cite la promesse solennelle faite par toutes les élues et tous les élus : « je promets de respecter la Constitution et les lois » et dit ne pas comprendre la position du motionnaire. Il n'existe pas de procédure pour invalider une motion au sein du Conseil de Ville, si c'était le cas, ce texte aurait clairement été invalidé. M. Brulhart invite M. Günter à retirer sa motion, car c'est la seule voie possible, puisque le Conseil communal n'a aucune marge de manœuvre pour réaliser cette motion. Le groupe socialiste ne votera pas ce texte qui ne peut pas produire d'effets.
- M. Christophe Günter, PLR et PVL, dit n'avoir rien à ajouter.

<u>DÉCISION</u>: la motion 5.14/22 - « 30km/h, que veut le peuple », PLR, M. Christophe Günter est refusée par 18 voix contre 5, il y a 7 abstentions.

10. <u>DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/23 - « SE CHAUFFER À DELÉMONT EN 2050 : COMMENT CONVAINCRE ET ENTRAINER LA POPULATION ? », PSD-JSJ, M. MARC RIBEAUD</u>

M. Marc Ribeaud, PSD-JSJ, juge que ce qu'il a été possible de faire pour réparer la couche d'ozone blessée par les CFC peut être fait pour préserver le climat des conséquences des gaz à effet de serre. Au niveau local, le plan directeur de l'énergie et la conception directrice de l'énergie définissent assez précisément les mesures et les étapes qui permettront de réduire très fortement les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter significativement l'autonomie énergétique. La Ville est dotée des outils pour fournir l'électricité et la chaleur dont la population a besoin, conformément à la stratégie énergétique 2050. Dès lors, M. Ribeaud souhaite connaître le plan de la Commune pour convaincre, entraîner et guider les habitants, tant locataires que propriétaires, sans oublier les acteurs économiques, quelle que soit leur taille. Il attend un marketing, une action politique forte.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que des études stratégiques de chauffage à distance ont été demandées par le Conseil communal en mars 2022 déjà et que le contexte économique et énergétique actuel pousse à une diversification de l'approvisionnement, si possible dans le renouvelable. La question de la communication fera l'objet d'une attention particulière prochainement, une étude de marché sera réalisée le moment venu, qui s'appuiera sur des ateliers participatifs, des soirées d'information, des campagnes de presse. Et comme un chauffage à distance ne peut pas couvrir tous les secteurs de la ville, des solutions individuelles sont aussi proposées. Delémont a un programme de subventions assez généreux pour accompagner les particuliers dans la transition énergétique. Il y a enfin la sensibilisation faite depuis plusieurs années autour de cette transition par les SI et SACEN. Les autres départements seront aussi impliqués dans ce gros dossier qui va arriver ces prochains mois.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

11. <u>RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/22 - « EST-CE QU'ON ROULE TROP VITE À DELÉMONT », PLR, M. CHRISTOPHE GÜNTER</u>

M. Christophe Günter, PLR et PVL, est partiellement satisfait de la réponse du Conseil communal et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION: l'ouverture de la discussion est acceptée.

- **M.** Christophe Günter aurait souhaité une conclusion au rapport du Conseil communal, rapport dont il tire tout de même divers enseignements, à savoir qu'une majorité d'usagers respectent les limitations de vitesse, que le réseau routier de la ville est sûr et qu'il n'y a aucune urgence à mettre de nouvelles réglementations en place.
- **M. Maël Bourquard**, PSD-JSJ, trouve les informations transmises par l'exécutif un peu lacunaires, des pourcentages auraient avantageusement complété la notion de « majorité des usagers ». Sécurité et environnement mis à part, l'aspect du bruit routier doit selon M. Bourquard être pris en compte dans ce débat. Les limitations de vitesse sont introduites aussi pour le bien-être des riverains.
- **M.** Dominique Bättig, UDC, n'est pas convaincu que rouler à 30 km/h entrainerait une diminution des accidents à Delémont. Les usagers savent pour la plupart se comporter de manière appropriée et ceux qui ne le font pas ne sont pas sensibles aux limitations ou aux sanctions. Une limite de vitesse basse remplit les caisses mais n'améliore pas la sécurité. Quant au bruit, c'est selon M. Bättig une question de civisme, à régler en faisant la leçon aux gens qui dérangent.

12. DIVERS

La parole n'a pas été demandée.

Interventions déposées :

- Interpellation 3.02/23 « Marketing dans l'action et la politique publique. L'utilisation de techniques comportementales et publicitaires afin d'entrainer des changements de comportement des usagers par des mesures indirectes de rééducation. Est-ce compatible avec le libre arbitre démocratique de citoyens et de consommateurs autonomes et responsables », UDC, M. Dominique Bättig
- Interpellation 3.03/23 « Projet de révision du RCC », PSD-JSJ, Mme Jeanne Boillat
- Question écrite 2.02/23 « Quel équilibre financier pour le site de SAFED », PLR et PVL, M. Pascal Faivre
- Question écrite 2.03/23 « Plan climat : quoi de nouveau sous le soleil ? », CS-POP et VERT-E-S, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- Question écrite 2.04/23 « Plan d'action communal contre la pauvreté : quelles actions efficaces pour l'urgence sociale ? », CS·POP, Mme Mérane Woudman
- Question écrite 2.05/23 « Qui gardera les enfants ? », CS-POP et VERT-E-S, Mme Céline Blaser

La séance est levée à 21h21.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : La secrétaire :

Khelaf Kerkour Catherine Friedli